

POHER COMMUNAUTE

Date de convocation : 2 juillet 2010
Date d'affichage : 13 juillet 2010

Nombre de membres :
en exercice : 34
présents : 26
votants : 31

**L'an deux mille dix,
le 8 juillet à dix-neuf heures**

le Conseil de Poher communauté, légalement convoqué, s'est réuni à Carhaix en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC

Étaient présents Christian TROADEC, Jean-Yves LE PENNEC, Jo BERNARD, Daniel COTTEN, Roger LOSTANLEN, Henri SEZNEC, Hélène GUILLEMOT, Olivier FAUCHEUX, Marie-Antoinette QUILLEROU, Francis LE JEUNE, Claude KERANGUYADER, Annie LE GUEN, Marie-Hélène LE BIHAN, José LE CAROFF, José LE GUELAFF, Daniel CAILLAREC, Samuel FEAT, Xavier BERTHOU, Stéphane COTTY, Michelle BOULCH, Erwan LE BIHAN, Jean-Claude LE GUELAFF, Eric LE LOUARN, Didier GOUBIL, Serge HUIBAN, Philippe NEDELLEC
Secrétaire de séance : Henri SEZNEC

Absents : Hélène JAFFRE- Christian LE ROUX- Jean GRANNEC

Procurations : Bernadette LARROQUE à Hélène GUILLEMOT- Rémy L'HOPITAL à Roger LOSTANLEN – Cédric LE MOROUX à Marie-Hélène LE BIHAN- Pierrot BELLEGUIC à Philippe NEDELLEC – Viviane MOISAN à Didier GOUBIL

Boulangerie/Pâtisserie/alimentation de Cléden-Poher : Conditions de mise à disposition

Les travaux pour le transfert/extension de la boulangerie/pâtisserie/alimentation sont en cours d'achèvement. Il est proposé au conseil que la boulangerie/pâtisserie/alimentation de Cléden-Poher soit mise à disposition de Monsieur et Madame JOSSELIN dans les conditions suivantes :

- **une location d'une durée de 9 ans** sous forme d'un bail commercial pour un loyer mensuel de 1050 € HT pour la partie commerciale et de 325 € pour le logement.

Un point sera réalisé en décembre 2010 au vu du bilan définitif de l'opération. D'un commun accord, le montant du loyer pourra être revu à la hausse ou à la baisse au vu de ce bilan, le loyer étant calculé sur la base du coût net d'opération majoré des frais financiers et d'un amortissement sur 25 ans.

- **une promesse de vente** pour un prix équivalent à la différence entre le coût net de l'opération pour Poher communauté majoré des frais financiers et le montant des loyers versés jusqu'à la vente.

La cession pourrait intervenir à tout moment à l'issue d'une période triennale du bail commercial sauf à ce que l'un des financeurs exige une période de location plus longue.

- l'exploitant devra s'engager à **assurer la continuité et la qualité du service** offert à la population.
- **un pacte de préférence à prix déterminé** sera établi dans le cadre de la cession des murs. Il permettra à Poher communauté, lors de toute cession ultérieure, de conserver une priorité d'acquisition à prix déterminé. Ce pacte se justifie dans la mesure où la communauté fait intégralement bénéficier l'acquéreur des subventions obtenues. Or ces dernières sont octroyées sur la base des contreparties suivantes :
 - maintenir et pérenniser un commerce de première nécessité dans une commune dont le tissu commercial est fragile
 - l'investissement et les subventions n'induisent pas de distorsion majeure de concurrence.

- **une obligation**, avec clause pénale d'une durée de 5 ans, **d'affecter le local commercial à un usage « boulangerie/pâtisserie/alimentation ».**

Il est donc proposé au Conseil :

- De valider les conditions exposées ci-dessus
- D'autoriser le Président à signer actes et pièces à intervenir

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Boulangerie/Pâtisserie/alimentation de Cléden-Poher : Echange de terrains

Dans le cadre de l'opération de dernier commerce sur la commune de Cléden-Poher, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle AB272 pour environ 2.20 m² et AB273 pour environ 0.80 m² auprès de Mme COLLOBERT. En contrepartie, Poher communauté céderait une partie de la parcelle AB216 pour 0.90 m² environ (cf plan ci joint). C'est un échange sans soulte.

Il est proposé au conseil :

- **De se prononcer sur l'échange sans soulte entre une partie de la parcelle AB272 pour environ 2.20 m² et AB273 pour environ 0.80 m², propriété de Madame COLLOBERT, avec la partie de la parcelle AB216 pour environ 0.90 m², propriété de Poher communauté. Les frais d'actes sont en sus et à la charge de Poher communauté.**
- **D'autoriser le président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

Parc d'activités de Kervoasdoué – acquisition du terrain MEVEL

SMV occupe actuellement l'atelier relais situé sur le parc d'activités de Kervoasdoué à Carhaix. Dans le cadre de ses projets futurs de développement, SMV souhaite se rendre propriétaire des parcelles jouxtant son site.

La parcelle cadastrée A1194, d'une surface de 5070m², appartient aux consorts MEVEL. Ils sont vendeurs au prix de 3€/m² soit un prix total de 15 210 €.

Poher communauté, une fois propriétaire, sollicitera une aide à la commercialisation de terrain auprès du Conseil Général et en fera intégralement bénéficier SMV en cas d'obtention et au moment de la cession

Il est proposé au conseil :

- De se prononcer sur l'acquisition, auprès des consorts MEVEL, de la parcelle A1194 d'une contenance de 5070 m² au prix de 3€/m².

Le prix total prévisionnel s'établit donc à 15210 € Les frais d'actes sont en sus et à la charge de Poher communauté.

- D'autoriser le président à signer actes et pièces à intervenir se rapportant à la présente décision.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Entremont Alliance/Sodiaal – Principe d'aide à la rénovation ou à la construction d'un outil de transformation du lait

Les discussions entre SODIAAL et ENTREMONT ALLIANCE ont, semble t-il, quasi abouti. En juillet 2009, Poher communauté a adopté le principe d'un partenariat pour la construction d'un outil de transformation du lait dans le cadre de la reprise d'Entremont Alliance. Il était proposé de participer à la maîtrise d'ouvrage pour la construction de nouveaux outils de transformation permettant de créer davantage de valeur ajoutée.

Cette proposition faisait état de la possibilité d'accompagner le repreneur d'Entremont Alliance dans un projet de construction d'un nouvel outil industriel. Elle pourrait aussi s'inscrire dans le cadre du partenariat commercial d'ENTREMONT ALLIANCE avec des investisseurs chinois qui passerait par la construction de deux tours de séchage à Carhaix.

Le site carhaisien d'Entremont Alliance possède en effet de nombreux atouts.

Il est idéalement situé au cœur du bassin de production : 200 millions de litres de lait sont produits dans un rayon de 30 km.

L'usine est reliée à la station d'épuration de Carhaix, 3ème du Finistère, qui possède des marges de manœuvre pour l'accueil de nouveaux effluents.

Le non enclavement du site et sa situation en zone industrielle permettent d'envisager sans aucune difficulté un développement de l'activité. Poher communauté possède, à proximité immédiate, une offre foncière parfaitement adaptée à l'accueil d'activités industrielles.

Un partenariat industriel public/privé avec SODIAAL peut être bâti sur ces bases afin de maintenir, voire développer les emplois industriels, d'offrir de nouveaux débouchés aux producteurs de lait de notre territoire et d'aider la filière lait dans sa globalité.

Il est donc proposé au conseil :

De renouveler le principe d'un partenariat pour la construction d'un nouvel outil industriel avec le groupe coopératif SODIAAL, repreneur d'ENTREMONT ALLIANCE, en favorisant plus particulièrement l'implantation si nécessaire, sur de nouveaux terrains.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tarif de vente de la terre végétale

Poher communauté est sollicitée sur ses opérations d'aménagement par des particuliers et des entreprises intéressées par le surplus de terre végétale.

Il est proposé au conseil :

- De fixer le prix de vente de la terre végétale à 3€/m³

ADOPTE A L'UNANIMITE

Budget - Décisions modificatives n°2

Afin de réajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2010, il est proposé au Conseil de se prononcer sur les décisions modificatives détaillées ci-après et relatives au budget des opérations hors taxes.

Budget des opérations hors taxes

Section d'investissement

Réalisation d'une ouverture complémentaire- Bar/Alimentation du Moustoir

		Dépenses	Recettes
2313-041-90	Autres immobilisations corporelles	3 500 €	
2181-027-90	Installations générales, agencements et aménagements	-3 500 €	

Acquisition du terrain MEVEL pour l'extension de l'atelier-relais SMV

		Dépenses	Recettes
2113-043-90	Terrains aménagés autres que voirie	16 300 €	
024-90	Produits de cessions		15210 €
165-013-90	Dépôts et cautionnements reçus		790 €
165-90	Dépôts et cautionnements reçus		300 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Participation à une opération de communication sur le tri sélectif dans le cadre du festival des Vieilles Charrues

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », Poher communauté soutient les actions de promotion du tri sélectif.

L'association « Peuples solidaires » de Landerneau va intervenir cette année sur la sensibilisation au tri sélectif dans les campings du festival des Vieilles Charrues. Sa mission consiste à sensibiliser le public, à distribuer des sacs poubelles aux campeurs et à effectuer un tri rigoureux des différents déchets en fonction de leur matière constituante, directement sur le terrain.

Cette opération devrait permettre d'augmenter la qualité et les quantités de déchets valorisables sur le site, et de fait, de diminuer les refus de tri. Parallèlement, cette augmentation de déchets valorisables devrait engendrer davantage de recettes pour Poher communauté.

Après le festival, une évaluation de l'impact réel de l'opération sera réalisée avec les Ateliers Fouesnantais, qui gèrent le centre de tri de Glomel.

Il est proposé au conseil de participer à cette opération en accordant une subvention d'un montant maximum de 500 € à l'association « Peuples solidaires ». Le montant sera ajusté en fonction du bilan des caractérisations faites au centre de Tri de Glomel sur les flux de déchets triés pendant le festival.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 dispose que cha que président d'établissement public de coopération intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport, accompagné de l'avis de l'assemblée, doit être ensuite transmis aux communes qui doivent délibérer dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant son adoption. Un exemplaire est adressé au préfet pour information.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver l'adoption du rapport.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ecole de musique – actions d'animation et de diffusion culturelles – rémunération des interventions d'artistes.

Dans le cadre de ses activités de diffusion culturelle, de sensibilisation du public à la musique et d'animation du territoire, l'école de musique est amenée à organiser des spectacles/concerts au cours de l'année.
Pour ce faire, elle fait appel à des musiciens artistes qu'il convient de rémunérer pour leurs interventions.

La rémunération pour ce type d'interventions est basée sur le « service » correspondant à un concert ou à 3 heures de répétition.

Il est proposé de fixer le montant des services comme suit :

	Montant net du service par musicien
1 service pour une prestation faisant intervenir au moins 3 musiciens	60.00 €
1 service pour une prestation faisant intervenir 2 musiciens	120.00 €
1 service pour une prestation faisant intervenir 1 musicien seul	180.00 €
1 forfait répétition/ raccord/concert	100.00 €

L'école de musique organise également des jurys dans le cadre d'évaluations, de stages etc... et doit dans ce cas faire appel à des intervenants extérieurs dont l'indemnisation par vacations doit également être fixée :

vacation (forfait 2 heures) : **70 € nets**

Heure supplémentaire : **35 € nets**

Il est proposé au conseil d'approuver les montants de rémunération des interventions d'artistes tels que définis ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ecole de musique du Poher – parc instrumental – plan de financement

Pour permettre le développement de l'école de musique et la mise en œuvre de nouvelles actions dans le cadre de son projet d'établissement, il est proposé d'acquérir du matériel instrumental et pédagogique pour un montant estimé à 13 316 € HT soit 15 925.94 € TTC.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif 2010.

Ce parc instrumental sera constitué de :

Harpe, guitare d'étude, violoncelles, yukulélés, contrebasses, xylophones, djembés, saxophones, claviers numériques, etc...

Dans le cadre du développement des actions de l'école de musique intercommunale, il est possible d'obtenir l'accompagnement financier du Pays Centre Ouest Bretagne au titre du contrat de pays- enveloppe 3, du programme européen Leader et du Conseil Général du Finistère.

Le plan de financement serait donc le suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Matériel instrumental	12 497.00 €	Contrat de pays (30% du HT)	3 994.80 €
		Leader (30% du HT)	3 994.80 €
		Conseil Général 29 (20% du HT)	2 663.20 €
Matériel pédagogique	819.00 €	Autofinancement (20%)	2 663.20 €
Total	13 316.00 €		13 316.00 €

Il est proposé au conseil :

- D'approuver l'acquisition de matériel pédagogique tel qu'exposé ci-dessus ;
- D'approuver le plan de financement de cette acquisition ;
- D'autoriser le président à signer les pièces correspondantes et à engager les dépenses afférentes.

La présente délibération annule et remplace celle du 3 juin 2010.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Tableau des effectifs – création d'un poste d'adjoint d'animation

La ludothèque « Bisibul » fonctionne dans les locaux de la Maison de l'enfance sur deux créneaux hebdomadaires, le mercredi de 10 h à 12 h 00 et le jeudi de 16 h 45 à 18 h 15.

Elle accueille les enfants de 0 à 10 ans accompagnés d'un adulte, pour jouer sur place. Actuellement, il n'y a pas de prêt de jeux.

La ludothèque connaît un grand succès : ainsi en 2009, 1625 enfants et 867 adultes ont été accueillis sur les 94 séances de l'année .

il est donc proposé au conseil de pérenniser l'emploi de ludothécaire et d'inscrire au tableau des effectifs un poste d'adjoint d'animation pour une durée hebdomadaire de 6 heures, nécessaire au bon fonctionnement du service.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Centre de valorisation des Vieilles Charrues – lancement d'une consultation pour le choix d'un programmiste – information.

Par délibération du 26 février 2009, Poher communauté a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage du centre de valorisation et de formation des Vieilles Charrues.

L'objectif de ce projet est de créer un espace de valorisation du festival et du phénomène de mobilisation d'un territoire autour d'un événement devenu incontournable et vecteur de notoriété au niveau national voire européen.

Cet espace de valorisation pourra aussi porter plus largement sur les concepts de l'histoire de la musique et du son en général, de l'événementiel (autres festivals européens et mondiaux), de l'économie solidaire et de la culture comme levier économique permettant l'aménagement du territoire.

Le projet dans ses contours et dans son choix d'implantation est en évolution. C'est pourquoi, une consultation vient d'être lancée pour le choix d'un programmiste.

Le programmiste aura pour mission d'appréhender les objectifs de la collectivité et de l'association les Vieilles Charrues pour les traduire en surfaces de locaux et d'orientations scénographiques.

Le choix du programmiste sera réalisé, en concertation avec les Vieilles Charrues, par le bureau communautaire en septembre prochain.

Décisions du bureau prises par délégation du conseil - information

Marchés en procédure adaptée

Objet	date	Fournisseur	Montant
Accord cadre multi attributaire -Panneaux de signalétique routière	1 ^{er} juillet 2010	SA Lacroix – Société Nadia Signalisation et Société Signature	